

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 22 novembre 2017 à 18h30 heures,**  
**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
4	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
6	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	Pouvoir de Christiane MOLLAR
7	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
8	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
11	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
12	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
13	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
14	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
15	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
16	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
17	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
18	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir d'Olivier ROGNARD
19	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
21	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
22	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
23	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
24	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
25	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	Pouvoir de Robert CLERC
26	MERY	T	Eudes BOUVIER	
27	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
28	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
29	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
30	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	
32	ONTEX	S	Nadine BELAOUS	
33	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
34	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	Pouvoir de Colette GILLET
35	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
36	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
37	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
38	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 1 <sup>ère</sup> délibération Pouvoir de Renaud BERETTI
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 40 <sup>ème</sup> délibération
40	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
41	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

26 communes présentes

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur Général Adjoint
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du Pôle Ressources
Olivier VERDENAL	Responsable service Finances
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme – Habitat – Foncier
Catherine FABBRI	Responsable Politique de la Ville
Fabien DIDIER	Directeur des Ressources Humaines
Pascal RAMPNOUX	Trésorier
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15 novembre 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 278 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 49 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 44 présents (42 titulaires et 2 suppléants), et 54 votants.

### FINANCES

#### **Transfert comptable de la compétence assainissement de la commune de Serrières-en-Chautagne à la communauté d'agglomération Grand Lac à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Vu l'arrêté préfectoral du 31 mai 2016 portant extension des compétences et modification des statuts de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget pour intégration de la compétence «Assainissement» à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 Novembre 2016 portant fusion de la Communauté d'agglomération du Lac du Bourget, de la Communauté de communes du Canton d'Albens et de la Communauté de communes de Chautagne.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 novembre 2016 approuvant les statuts modifiés de la CALB, et notamment son article 4.2.2.

Vu la délibération du 30 mars 2017 approuvant le compte administratif du budget 41200 Assainissement

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, la Communauté d'agglomération Grand Lac issue de la fusion exerce en lieu et place des communes la compétence Assainissement.

La mise à disposition à titre obligatoire des immobilisations nécessaires à l'exercice des services (classes 1 et 2) ainsi que les droits et obligations y afférents, notamment les emprunts, au profit de la Communauté d'agglomération Grand Lac doit intervenir.

Concernant le devenir des résultats (fonctionnement et investissement) afférents à la compétence "assainissement", ils seront transférés à la Communauté d'agglomération "Grand Lac" (budget « régie assainissement Grand Lac » 80502) qui exerce désormais la compétence.

Le transfert des résultats et la mise à disposition des immobilisations, droits et obligations y afférents sont détaillés dans le procès-verbal annexé à la présente délibération.

Les admissions en non-valeur concernant les titres émis jusqu'au 31/12/2016 et relatif à l'exercice de la compétence Assainissement seront prises en charge par les communes et un remboursement par Grand Lac interviendra après délibération et convention spécifique.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE le transfert comptable précité,
- AUTORISE M. le Président à signer le procès-verbal annexé et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 22 novembre 2017

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 43
- Votants : 52
- Pour : 52
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**Transfères de la compétence Assainissement  
PROCÈS-VERBAL de mise à disposition**

CONSTATANT LE TRANSFERT DE RESULTATS ET LA MISE A DISPOSITION DE BIENS, DROITS ET OBLIGATION Y AFFERENTS ENTRE :

**-LA COMMUNE DE SERRIERES-EN-CHAUTAGNE**, représentée par Denise de March, Maire agissant au nom et pour le compte de ladite commune, en exécution de la délibération du conseil communal,

AU PROFIT DE :

**- LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION "GRAND LAC"**, (budget 80502 régie assainissement Grand Lac) représentée par Dominique DORD, Président, dûment autorisé à signer le procès-verbal en exécution de la délibération concordante du Conseil communautaire.

Il a été convenu ce qui suit :

**Objet :**

Le présent procès-verbal définit les conditions par lesquelles la commune de **SERRIERES-EN-CHAUTAGNE** met à disposition de la Communauté d'agglomération Grand Lac les biens, droits et obligations pour l'exercice de la compétence Assainissement **à compter du 01/01/2017:**

**1-Résultats :**

L'approbation du compte administratif et la délibération d'affectation des résultats 2016 du budget Assainissement en date du 30 mars 2017 fait apparaître les soldes suivants :

Résultat de fonctionnement:       + 57 450,19 €  
Solde d'investissement :           - 57 117,87 €

**Il est décidé de transférer :**

Résultat de fonctionnement:   + **57 450,19 €**  
Solde d'investissement :       - **57 117,87 €**

**2-Emprunts ayant servi à l'acquisition des biens mis à disposition :**

<b>Imputation / Libellé du prêt</b>	<b>Date souscription</b>	<b>Montant</b>	<b>Capital restant dû</b>
1641- DEXIA - MON206775EUR	2003	200 000 €	<b>22 412,91 €</b>
1641 - DEXIA - MON227403EUR	2005	150 000 €	<b>32 500,00 €</b>

**3-Subventions transférables ayant financé les biens mises à disposition :**

**Voir Annexe N°1**

**4-Biens :**

**Voir Annexe N°1**

73036 TRES. YENNE  
49202 ASST SERRIERES EN CHAUTAGNE

## ÉTAT DE L'ACTIF

COMPTE	N° INVENTAIRE	DÉSIGNATION DU BIEN	DATE ACQUIS.	DURÉE AMORT	VALEUR BRUTE	AMORT. ANTÉR.	AMORT. 2016	VALEUR NETTE	Compte Cible
13111		COMPTE 13111			70 675,97 €	19 181,59 €		51 494,38 €	13111
13118		COMPTE 13118			83 662,00 €	- €		83 662,00 €	13118
1312		COMPTE 1312			144 600,29 €	34 065,57 €		110 534,72 €	1312
1313		COMPTE 1313			98 036,00 €	37 144,10 €		60 891,90 €	1313
1318		COMPTE 1318			286 570,82 €	84 505,21 €		202 065,61 €	1318
21532	appel offre gérance resea	reseau assainissement gérance	26/07/2017	0	69,64 €	- €	- €	69,64 €	217532
21532	etude stockage des boues	etude stockage des boues	26/07/2017	0	7 893,60 €	- €	- €	7 893,60 €	217532
21532	materiel	materiel	26/07/2017	0	695,83 €	- €	- €	695,83 €	217532
21532	travaux contamine carcine	travaux contamine carcine		0	11 947,24 €	- €	- €	11 947,24 €	217532
21532	travaux local boule	travaux local boule	26/07/2017	0	109,49 €	- €	- €	109,49 €	217532
21532	travaux venaise nord	travaux venaise nord	26/07/2017	0	4 589,03 €	- €	- €	4 589,03 €	217532
21532	90004560370031	Création fiche réservoir 21532	11/04/2017		2 632 584,57 €	- €	- €	2 632 584,57 €	217532
21532	-	réseaux assainissement			2 657 889,40 €	- €	- €	2 657 889,40 €	

Fin Annexe N°1

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Transfert comptable de la compétence assainissement de la commune de Serrières-en-Chautagne à la communauté d'agglomération Grand Lac à compter du 1er janvier 2017

---

**Date de transmission de l'acte :** 27/11/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 27/11/2017

---

**Numéro de l'acte :** d2095 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20171122-d2095-DE

---

**Date de décision :** 22/11/2017

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers  
7.10.3. Autres